

Prestations de services étrangères

Par natanpa, le 14/05/2013 à 10:12

Notre société est domicilié en France Notre fournisseur de prestations de services est domicilié à Hong Kong Doit-il nous facturer en HT?

Par M_Guet, le 14/05/2013 à 17:14

Bonjour (la politesse, vous connaissez???)

Le fait que votre société soit "domiciliée" en France n'indique pas si elle est assujettie à la TVA. Pouvez-vous préciser?

Indiquez également le type de prestation de service effectuée par la société de Hong Kong...

Bien cordialement